

**Arrêté du 18 mars 2026**

**Portant la démission d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim  
auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-  
Mer**

**NOR : JUSF2607623A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 09 mars 2026 de Madame Célia ABED, demandant sa démission en tant que régisseuse d'avances et de recettes par intérim, auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Célia ABED est démissionnaire, à compter du 09 mars 2026, de sa fonction de régisseuse d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer.

**Article 2**

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse IDF-OM sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 18/03/2026

**Adjoint au chef du bureau de la synthèse**

  
**Albin MOLE**